



## Bilan previsionnel Association

-----  
Par copinard

Bonjour,

Je suis trésorière d'une association sportive ;

Pour cela, la mairie nous demande pour l'année suivante un bilan prévisionnel afin de déterminer le montant d'une subvention éventuelle.

Ma question est :

Dans un bilan prévisionnel doit-on inclure en recette ou en dépense le résultat de l'année précédente ou s'agit-il seulement une estimation des dépenses et recettes pour l'année suivante ?

Merci pour votre réponse.

Cordialement,

-----  
Par AGeorges

Bonsoir Copinard,

En général, on fait un bilan prévisionnel pour une année un certain temps AVANT. Il n'est donc pas possible de savoir comment se finira précisément l'année en cours.

Si la demande ne porte QUE sur l'année suivante, ne faites que l'année suivante.

D'autant plus que les subventions aux associations sont, le plus souvent, votées une fois par an par le conseil municipal (mais pas toutes en même temps).

-----  
Par copinard

Merci AGeorges pour votre réponse.

Cordialement,

Copinard